

Monsieur le Bourgmestre-Président annonce que l'avis communal du RRU est encore en cours de rédaction. Il sera débattu lors de la prochaine séance du Conseil communal puisque la Commune a reçu un mois de délai en plus que prévu. Il propose à G. VAN GOIDSENHOVEN de tenir son interpellation le mois prochain.

G. VAN GOIDSENHOVEN dit que lors de la séance du 30 mars, le Conseil communal va ratifier un avis qui aura déjà été envoyé auprès des instances supérieures.

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que la Commune a reçu un mois de plus pour effectuer cela. L'avis communal sera donc envoyé le lendemain de la séance du Conseil, le 31 mars 2023.

G. VAN GOIDSENHOVEN estime que transmettre l'avis le dernier jour du délai imparti est risqué.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH explique qu'une Commission aura lieu le 13 mars à ce sujet, donc préalablement au Conseil communal, l'essentiel sera ainsi débattu à temps avant le Conseil et l'avis pourra être envoyé dans les temps impartis.

G. VAN GOIDSENHOVEN constate que les autres Communes ont pu aborder cet avis intelligemment en sereinement mais qu'à Anderlecht ce ne sera pas le cas.